

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, **mardi 11 juin 2019 à 20h45**

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Sont absents :
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement 180-2019
4. Adoption du projet de règlement no 181-2019 amendant le règlement de zonage 55-2006
5. Mandat au directeur général pour effectuer une demande dans le PRIMEAU
6. Financement temporaire pour refinancement règlement 137-2014 et 138-2014
7. Période de question
8. Fermeture de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-06-186

Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3- Adoption du règlement 180-2019

2019-06-187

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 juin 2019 ;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé lors de la séance du conseil tenue le 4 juin 2019 ;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 180-2019 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le règlement d'emprunt numéro 180-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 283 014 \$ pour l'achat d'un camion dix roues avec installation d'équipement à neige.

4- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 181-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 55-2006

2019-06-188

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier a présenté le projet de règlement no 181-2019 en indiquant l'objet, le coût et la portée ;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le projet règlement no 181-2019 intitulé Règlement de modification du Règlement de zonage par lequel la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley modifie le Règlement de zonage no 55-2006 **afin d'apporter des précisions à certains usages autorisés dans la zone agricole permanente et d'autoriser les logements bigénérationnels** soit et est adopté par ce conseil;

Que ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Que la période de consultation soit prévue du 18 juin au 25 juin 2019 inclusivement;

Que l'assemblée publique de consultation soit tenue le 25 juin 2019 à **19h00** sur ledit projet;

Que la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce Sartigan:

Que le texte du projet de Règlement no 181-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit

5- MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR EFFECTUER UNE DEMANDE DANS LE PRIMEAU

2019-06-189

Considérant que des fuites importantes ont été constatées sur la citerne d'eau potable de la Municipalité ;

Considérant que la Municipalité a fait faire une inspection complète du recevoir par la firme Aquabec et que celle-ci recommande que des travaux de réhabilitation complète soient effectués sur celui-ci ;

Considérant que les travaux sont nécessaires pour maintenir la citerne fonctionnelle ;

Considérant que la Municipalité désire obtenir une aide financière pour la réhabilitation du réservoir ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

Que la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

Que la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts ;

Que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout documents inhérents au projet.

6- FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 137-2014 ET 138-2014

2019-06-190

Considérant que le financement des règlements 137-2014 et 138-2014 arrive à terme et doit être refinancé le 9 septembre 2019 ;

Considérant que le montant total à refinancer est 1 044 300 \$, dont 635 300 \$ pour le règlement 137-2014 et 409 000 \$ pour le règlement 138-2014 ;

Considérant que la somme totale de 1 044 300 \$ sera prélevée par l'institution financière actuelle le 9 septembre 2019, mais que le déboursé de l'institution financière sélectionnée pour le refinancement sera fait le 10 septembre 2019 ;

Considérant que la Municipalité n'aura pas les fonds requises pour assumer ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Campagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à faire une demande de prêt temporaire pour être en mesure d'effectuer le paiement de 1 044 300 \$ lors du prélèvement du 9 septembre 2019.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents au financement.

7- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

8- FERMETURE DE LA SÉANCE

2019-06-191

Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 21h05.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.